



## Sur-consommation d'eau constatée lors de mon état des lieux

Par **Lydinette**, le **23/03/2011** à **20:49**

Bonjour,

j'ai loué une maison accolée durant presque 2 ans. Les compteur d'eau et de gaz, bien qu'étant dans la maison, étaient au nom du propriétaire.

Le propriétaire n'était pas très consciencieux dans les décomptes de charges. Nous payions 50€ par mois de charges et j'étais persuadée que ça n'était pas suffisant.

Entre avril 2009 (date de l'entrée dans les lieux) et février 2011 (date du déménagement et de l'état des lieux de sortie), nous n'avons eu aucun décompte de charges.

Lors de l'année 2010, le propriétaire était passé et avait relevé le compteur, pour je ne sais plus quelle raison.

Nous avons consommé 112m<sup>3</sup> d'eau pour 4 personnes en une année. Consommation normale, semble-t-il.

Or lors de l'état des lieux de sortie, il est apparu une anomalie: nous aurions tout à coup consommé 500m<sup>3</sup> en une année, d'après le relevé du compteur (que je n'ai pas vérifié).

Dès lors, le propriétaire me réclame, en plus du gaz pour 2 ans et de l'eau pour la première année (que j'ai déjà payé), la consommation des 500m<sup>3</sup> que j'aurais consommé durant la dernière année d'occupation de la maison. Soit 5 années de consommation d'eau pour 4 personnes!!!

Pour le moment, j'ai refusé. Il dit avoir fait vérifier le compteur, les canalisations de la maison et rien ne serait défectueux. Le compteur ne bougerait plus depuis notre départ...

Quelle démarche puis-je engager? Où sont passés ces litres d'eau? Quelqu'un a-t-il pu se raccorder sur mon compteur (mes voisins ont des piscines)?

Je me trouve dans l'impasse et n'ai pas envie de payer l'eau que je n'ai pas consommée (environ 2100€).

Merci de m'éclairer.

Cordialement

Lydie

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **21:08**

Vous ne faisiez pas un relevé régulier de votre consommation d'eau ?  
Les indices des compteurs sont indiqués sur l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sorties ?

Par **Lydinette**, le **25/03/2011** à **18:50**

Bonsoir,  
non je ne faisais pas de relevé régulier dans la mesure où la maison était récente et que la plupart du temps, au lieu de 4, nous étions 3, et que de tous temps, nous n'avions jamais consommé plus que la normale (preuve en est, la première année, le relevé indiquait une consommation normale pour une famille de 4). Je ne vois pas ce qui a pu occasionné une modification à une telle échelle.

Oui les chiffres apparaissent à l'état des lieux d'entrée et sur l'état des lieux de sortie mais c'est bien là que se situe le problème, puisque faute de trouver ce qui a entraîné cette surconsommation, le propriétaire sera en droit de me réclamer de régler les 600m3 d'eau.

Merci de m'éclairer si vous avez une piste.

Cordialement

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **18:53**

Maintenant, vous ferez les relevés (la prudence, c'est tous les 15 jours, ça permet de détecter une fuite avant que ça devienne la cata).

Vous avez peut-être eu une fuite. Vous avez signé l'EDL avec la mention de cet index ?

Par **Lydinette**, le **25/03/2011** à **20:30**

Peut-être qu'il y a effectivement eu une fuite et oui je serai très vigilante à l'avenir.  
J'ai effectivement signé l'état des lieux avec cette mention, le propriétaire s'étant engagé à faire vérifier le compteur et la tuyauterie, ce qu'il me dit avoir fait.  
Ma signature sur l'état des lieux signifie-t-elle que j'ai renoncé en quelque sorte, à un droit éventuel de réserve?

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **21:02**

ça veut dire que l'index relevé est le bon. Quant à savoir d'où peut provenir la sur-

consommation, s'il y a responsabilité du bailleur, c'est une autre histoire